



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MAI 2025**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	10
Nombre de Pouvoir	
Nombre de votant	10

L'An deux mil vingt cinq le vingt sept Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC SUR ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2025

Date d'affichage le: 20/05/2025

Présents: M BLANC Amédée - Mme CANEL Monique - M COMBET Rosan - Mme ERSANT Jennifer - M JOLY Jean-Pierre - M MAILLE Emmanuel - M NERON Julien - Mme RICOUX Catherine - Mme VIAU Monique - M VALLA Max

Absent excusé :

Secrétaire de Séance: ERSANT Jennifer

Après l'arrivée de tous les membres du conseil municipal, le maire ouvre la séance à 20h35

Approbation du compte rendu du 18/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Remise gracieuse facture eau 2022 budget eau et assainissement

Vu la demande de remise gracieuse de créance relative à une facture d'eau émise par la Commune en date de 21 Octobre 2022.

Considérant le décès de Mr ASTOL domicilié 72 Rue du ruisseau 07270 Gilhoc sur Ormeze survenu le 27 Septembre 2022.

Considérant qu'à ce jour, aucune succession n'a été ouverte et qu'aucun héritier ne s'est manifesté,

Considérant que le recouvrement de cette créance, d'un montant de 66,88 euros s'avère matériellement impossible,

Considérant les circonstances particulières de ce cas et le caractère humain de la situation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder une remise gracieuse de la facture d'eau N°909 du 21/10/2022 , établie au Nom de TUPINIER Renée

- **AUTORISE**: Monsieur le Maire à signer les différents documents.

POUR : 10

CONTRE :

Délibération: N°2025/13

Objet: LOCATION APPARTEMENT CHARLON

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le logement communal appartement 450 Chemin de Charlon est vacant .

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de Madame Faustine CARLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE**: d'attribuer l'appartement 450 Chemin de Charlon à Madame Faustine CARLE à compter du 1^{er} Juin 2025

- **FIXE** le prix du loyer à 400€ par mois charges non comprises.

- **DIT** qu'une caution de 400€ sera demandé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de baux ainsi que tous les documents afférents à cette mise en location .

POUR : 10

CONTRE :

Délibération: N°2025/14

Objet: LOCATION APPARTEMENT N°4 -254 Rue de la MAIRIE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le logement communal appartement N°4 au 254 Rue de la Mairie est vacant .

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de Monsieur GREGOIRE Jacques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE**: d'attribuer l'appartement N°4 au 254 Rue de la Mairie à compter du 1^{er} Juillet 2025

- **FIXE** le prix du loyer à 300€ par mois charges non comprises.

- **DIT** qu'une caution de 300€ sera demandé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de baux ainsi que tous les documents afférents à cette mise en location .

POUR :10

CONTRE :

Délibération: N°2025/15

Objet: VENTE ET FIXATION PRIX DE VENTE ANCIENNES TABLES DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire fait par à l'ensemble du Conseil Municipal que suite au renouvellement du mobilier de la salle polyvalente,

Vu que les anciennes tables ne répondent plus aux besoins actuels bien que toujours utilisables peuvent être mise à la vente aux administrés de la commune .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** la vente des anciennes tables de la Salle Polyvalente de Gilhoc Sur Ormèze.
- **FIXE** le prix à 20€ TTC la table .
- **RÉSERVER** la vente en priorité aux administrés de la commune, dans la limite des disponibilités.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

POUR : 10

CONTRE :

Délibération: N°2025/16

Objet: AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER L'ATTRIBUTION D'UN BARNUM

Considérant la possibilité de solliciter l'attribution d'un barnum auprès du Département de l'Ardèche.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer afin de faciliter la tenue d'événements en extérieur , notamment lors des fêtes du village , manifestations diverses par les associations.

Considérant qu'il convient d'autoriser Le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum auprès du Département de l'Ardèche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la demande.

POUR : 10

CONTRE :

Le 02/06/2025

ERSANT Jennifer
Secrétaire de Séance

Amédée BLANC
Le Maire

